



VILLE DE CARBON-BLANC

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-21 ;

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains engazonnés suite aux intempéries importantes ;

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entrainements et des matches sur le terrain ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : les matches et les entrainements de football sont interdits sur les terrains engazonnés du vendredi 08 au lundi 11 janvier 2016 inclus, en raison des intempéries.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas d'intempérie, cet arrêté sera reporté de jour en jour. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE 4 :

- ✘ Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- ✘ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- ✘ Monsieur le Président du CACBO, section football du CACBO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 07 janvier 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.



VILLE DE CARBON-BLANC

DISTRICT DE BORDEAUX FFF
4 rue Pierre DUHAA
33520 BRUGES

Affaire suivie par : Céline GACHET
Nos références : 2016/FM/CG
Objet : Terrains de football impraticables

Carbon-Blanc,
Le 7 janvier 2016

Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente que suite aux intempéries importantes et prolongées du moment, nous considérons que le déroulement de rencontres de football sur les terrains de LACOSTE, LE FAISAN n°1 et LE FAISAN n°2 sur la commune de Carbon-Blanc est susceptible d'affecter gravement les aires de jeux.

Par conséquent, j'ai pris la décision de suspendre l'utilisation des terrains ci-dessus désignés à la fois pour les matchs officiels ainsi que pour les entrainements dans la période du vendredi 08 au lundi 11 janvier 2016 inclus.

Vous trouverez à ce sujet, annexé à la présente, l'arrêté municipal correspondant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Turby




Maire de Carbon-Blanc
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique